

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

#### **Placements de Tunisie SICAF**

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La société Placements de Tunisie SICAF publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Walid BEN SALAH (FINOR).

Bilan arrêté au 31 Décembre 2022

ACTIFS

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<u>Notes</u>	31 Décembre	
		<u>2022</u>	<u>2021</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<b>Immobilisations financières</b>	<b>3</b>	<b>12 268 071</b>	<b>12 340 733</b>
Total des actifs immobilisés		12 268 071	12 340 733
Total des actifs non courants		12 268 071	12 340 733
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
<b>Placements et autres actifs financiers</b>		<b>5 003 034</b>	<b>7 030 325</b>
<b>Moins : provisions</b>		<b>(329 360)</b>	<b>(567 428)</b>
	<b>4</b>	4 673 674	6 462 897
<b>Autres actifs courants</b>	<b>5</b>	<b>1 286 420</b>	<b>147 767</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>6</b>	<b>9 011</b>	<b>20 483</b>
Total des actifs courants		5 969 105	6 631 147
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		18 237 176	18 971 880

Bilan arrêté au 31 Décembre 2022

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	31 Décembre	
		<u>2022</u>	<u>2021</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
<b>Capital social</b>		<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>
<b>Réserves</b>		<b>2 713 591</b>	<b>2 713 591</b>
<b>Résultats reportés</b>		<b>2 294 957</b>	<b>2 237 972</b>
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		15 008 548	14 951 563
<b>Résultat net de la période</b>		<b>3 168 627</b>	<b>3 956 985</b>
Total capitaux propres avant affectation	7	18 177 175	18 908 548
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
<b>Autres passifs courants</b>	8	<b>60 001</b>	<b>63 332</b>
Total des passifs courants		60 001	63 332
Total des passifs		60 001	63 332
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</u>		<u>18 237 176</u>	<u>18 971 880</u>

Etat de résultat arrêté au 31 Décembre 2022  
(Montants exprimés en dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b><u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u></b>			
<b>Revenus des titres - droit de propriété</b>	<b>9</b>	<b>3 104 446</b>	<b>3 447 573</b>
<b>Revenus des placements</b>	<b>10</b>	<b>104 860</b>	<b>877 954</b>
<b>Reprises sur provisions</b>	<b>4</b>	<b>361 886</b>	<b>226 937</b>
Total des produits d'exploitation		<u>3 571 192</u>	<u>4 552 464</u>
<b><u>CHARGES D'EXPLOITATION</u></b>			
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>11</b>	<b>270 924</b>	<b>317 931</b>
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions</b>	<b>12</b>	<b>123 818</b>	<b>268 334</b>
Total des charges d'exploitation		<u>394 742</u>	<u>586 265</u>
<b><u>Résultat d'exploitation</u></b>		<u>3 176 450</u>	<u>3 966 199</u>
<b>Charges financières nettes</b>		<b>(497)</b>	<b>(6)</b>
<b><u>Résultat des activités ordinaires (avant impôt)</u></b>		<u>3 175 953</u>	<u>3 966 193</u>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>13</b>	<b>(6 826)</b>	<b>(8 908)</b>
<b>Contribution sociale de solidarité</b>	<b>13</b>	<b>(500)</b>	<b>(300)</b>
<b><u>Résultat des activités ordinaires (après impôt)</u></b>		<u>3 168 627</u>	<u>3 956 985</u>
<b><u>Résultat de la période</u></b>		<u>3 168 627</u>	<u>3 956 985</u>

## Etat de flux de trésorerie arrêté au 31 Décembre 2022

(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	31 Décembre	
		<u>2022</u>	<u>2021</u>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u></b>			
<b>Encaissements provenant de la cession de titres</b>	<b>14</b>	<b>4 088 650</b>	<b>8 735 156</b>
<b>Dividendes et intérêts encaissés</b>	<b>15</b>	<b>3 155 986</b>	<b>3 525 941</b>
<b>Encaissements provenant des placements (CD)</b>	<b>4</b>	<b>6 000 000</b>	<b>3 000 000</b>
Total des encaissements d'exploitation		<u>13 244 636</u>	<u>15 261 097</u>
<b>Décaissements pour achats de titres</b>	<b>14</b>	<b>3 400 630</b>	<b>5 415 534</b>
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>16</b>	<b>3 899 895</b>	<b>3 999 892</b>
<b>Décaissements provenant des placements (CD)</b>	<b>4</b>	<b>6 000 000</b>	<b>2 500 000</b>
<b>Jetons de présence</b>	<b>17</b>	<b>21 600</b>	<b>24 000</b>
<b>Autres décaissements</b>		<b>245 667</b>	<b>237 383</b>
Total des décaissements d'exploitation		<u>13 567 792</u>	<u>12 176 809</u>
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION		<u>(323 156)</u>	<u>3 084 288</u>
<b><u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT</u></b>			
<b>Encaissements provenant des cessions des immobilisations financières</b>		<b>311 684</b>	<b>-</b>
<b>Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières</b>		<b>-</b>	<b>(3 078 159)</b>
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT		<u>311 684</u>	<u>(3 078 159)</u>
Variation de trésorerie		<u>(11 472)</u>	<u>6 129</u>
Trésorerie au début de l'exercice		<u>20 483</u>	<u>14 354</u>

## **Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 Octobre 1995 et la loi n° 2001- 83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

## **Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

### **2.1- Immobilisations financières**

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

## **2.2- Placements et autres actifs financiers**

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de le conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaire, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

## **2.3- Cession des placements et des droits attachés**

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

## **2.4- Revenus des placements**

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes, et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

### **Note 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les immobilisations financières s'élèvent, à la clôture de l'exercice à D : 12.268.071, contre un solde de D : 12.340.733 à l'issue de l'exercice précédent, et s'analysent comme suit:

Titre	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable 2022	Valeur comptable 2021
• ASTREE	471 000	13,387	6 305 067	6 377 729
• MARE ALB ( Ex COTUSAL )	13 924	119,262	1 660 604	1 660 604
• AIR LIQUIDE	66 804	64,399	4 302 081	4 302 081
• ASTREE DA CP 27	40	2,500	100	100
• AIR LIQUIDE DA 1/30	8	6,250	50	50
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,500	169	169
<u>Total</u>			12 268 071	12 340 733

#### Note 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève, à la clôture de l'exercice à D : 4.673.674, contre D : 6.462.897 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

Titre	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable 2022	Valeur comptable 2021
• SICAV- RENDEMENT	10 455	106,115	1 109 433	2 524 044
• Certificat de dépôt			1 000 000	1 000 000
• ARTES	52 418	7,176	376 174	376 174
• SAH	36 004	10,130	364 723	364 721
• MONOPRIX	-	-	-	612 682
• SFBT	27 000	16,309	440 332	440 332
• CARTHAGE CEMENT	211 600	2,105	445 521	445 521
• SPDIT SICAF	47 985	5,999	287 864	287 864
• SOTUVER	27 000	5,776	155 964	182 337
• SOTUVER NOUVELLE GRATUITE	4 908	5,373	26 373	-
• ATTIJARI BANK	10 250	16,759	171 781	171 781
• ENNAKL AUTOMOBILES	16 500	9,244	152 533	152 533
• ONE TECH HOLDING	30 000	4,333	130 000	130 000
• UIB	10 000	12,153	121 530	121 530
• SITEX	3 682	22,451	82 664	82 664
• POULINA GROUP HOLDING	12 000	6,648	79 776	79 776
• Libya Oil Tunisie	231	119,606	27 629	27 629
• LAND'OR	2 290	8,300	19 007	19 007
• Société de Gestion des exportations	100	100,000	10 000	10 000
• SACEM	10 000	0,172	1 720	1 720
• Société TFT	1	10,000	10	10
<u>Total brut</u>			5 003 034	7 030 325
• Provisions pour dépréciation des titres		(A)	(329 360)	(567 428)
<u>Total net</u>			4 673 674	6 462 897

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

Solde au 31/12/2021

6 462 897



<b><u>Achats</u></b>		<b><u>9 393 906</u></b>
* SICAV RENDEMENT	3 393 904	
* SAH	2	
* CD	6 000 000	
<b><u>Ventes et Remboursements</u></b>		<b><u>(11 444 856)</u></b>
* SICAV RENDEMENT	(4 832 174)	
• MONOPRIX	(612 682)	
* CD	(6 000 000)	
<b><u>Plus-value latente sur titres SICAV Rendement</u></b>		<b><u>23 659</u></b>
<b><u>Dotations aux provisions</u></b>		<b><u>(123 818)</u></b>
<b><u>Reprises sur provisions</u></b>		<b><u>361 886</u></b>
		-
<u>Solde au 31/12/2022</u>		4 673 674

**(A) : Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :**

Titres	Solde au 31/12/2021	Dotations	Reprises	Solde au 31/12/2022
• SITEX	60 242	662	-	60 904
• SACEM	1 720	-	-	1 720
• Société de gestion des exportations	10 000	-	-	10 000
• ARTES	52 388	48 329	-	100 717
• MONOPRIX	234 921	-	234 921	-
• CARTHAGE CEMENT	163 034	-	120 189	42 845
• SAH	45 123	-	6 776	38 347
• SFBT	-	70 324	-	70 324
• LAND'OR	-	4 503	-	4 503
<u>Total provisions</u>	567 428	123 818	361 886	329 360

## Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.286.420, contre D : 147.767, à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

		31 Décembre	
		2022	2021
• Etat, excédent d'impôt à reporter	( voir note 13)	151 614	145 555
• Charges constatées d'avance		-	2 212
• Compte d'attente		272	272
• Produits à recevoir		1 134 806	-
<u>Total</u>		1 286 692	148 039
• Provision sur compte d'attente		(272)	(272)
<u>Total</u>		1 286 420	147 767

## Note 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique accuse à la clôture de l'exercice un solde de D : 9.011, contre D : 20.483, à l'issue de l'exercice précédent. Il s'agit du solde du compte courant bancaire ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

## Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre	
		2022	2021
• Capital social	( A )	10 000 000	10 000 000
• Réserve légale	( B )	1 000 000	1 000 000
• Prime d'émission		340 000	340 000
• Autres réserves		1 373 591	1 373 591
• Résultats reportés		2 294 957	2 237 972
<u>Total</u>		15 008 548	14 951 563
Résultat net de l'exercice	( 1 )	3 168 627	3 956 985
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	( C )	18 177 175	18 908 548

Nombre d'actions	( 2 )	1 000 000	1 000 000
Résultat par action ( 1 ) / ( 2 )		3,169	3,957

( A ) Au 31 Décembre 2022, le capital social est de D: 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D: 10 chacune et libérées en totalité

( B ) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

( C ) Voir tableau de mouvements ci-joint :

Note 7 (suite): Capitaux Propres

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES  
(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 décembre 2020</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	1 749 794	4 488 178	18 951 563
- Affectations approuvées par l'AGO du 07 Avril 2021					4 488 178	(4 488 178)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2020					(4 000 000)		(4 000 000)
Résultat net de l'exercice 2021						3 956 985	3 956 985
<u>Solde au 31 décembre 2021</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	2 237 972	3 956 985	18 908 548
- Affectations approuvées par l'AGO du 16 Mars 2022					3 956 985	(3 956 985)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2021					(3 900 000)		(3 900 000)
Résultat net de l'exercice 2022						3 168 627	3 168 627
<u>Solde au 31 décembre 2022</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	1 373 591	2 294 957	3 168 627	18 177 175

## Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élève à la clôture de l'exercice à D : 60.001, contre D : 63.332, à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

	31 Décembre	
	2022	2021
• Etat, retenues à la source	13 781	12 692
• Etat, TCL à payer	27	4 785
• Actionnaires dividendes à payer	983	878
• Contribution Sociale de Solidarité	500	300
• Charges à payer	33 380	34 193
• Produits constatés d'avance	11 330	10 484
<u>Total</u>	<u>60 001</u>	<u>63 332</u>

## Note 9 : REVENUS DES TITRES - DROITS DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils s'élèvent en 2022 à D : 3.104.446

Ils se détaillent, par titre, comme suit :

Titre	Nombre de coupons	Dividende par action	Dividendes 2022	Dividendes 2021
• ASTREE	471 000	2,800	1 318 800	1 389 998
• SICAV - RENDEMENT	23 660	4,879	115 437	236 343
• AIR LIQUIDE	66 804	5,500	367 422	158 976
• MARE ALB ( Ex COTUSAL )	13 924	81,500	1 134 806	1 503 792
• ARTES	52 418	0,800	41 934	41 934
• LAND OR	2 290	0,320	733	458
• SPDIT SICAF	47 985	0,600	28 791	28 791
• ATTIJARI BANK	10 250	3,150	32 288	27 675
• SAH	28 803	0,205	5 905	5 245

• SFBT	27 000	0,715	19 305	19 305
• SOTUVER	27 000	0,400	10 800	9 180
• ENNAKL AUTOMOBILES	16 500	0,650	10 725	10 725
• TFT	1	-	-	31
• UIB	10 000	0,700	7 000	7 000
• ONE TECH HOLDING	30 000	0,230	6 900	5 000
• POULINA GROUP HOLDING	12 000	0,300	3 600	3 120
<u>Total</u>			3 104 446	3 447 573

**Note 10 : REVENUS DES PLACEMENTS**

Cette rubrique se détaille comme suit:

<u>Titres</u>	<u>Plus ou moins values 2022</u>	<u>Plus ou moins values 2021</u>
• Plus values réalisées sur titres SICAV RENDEMENT	6 042	39 890
• Moins values réalisées sur titres SICAV RENDEMENT	(56 329)	(133 707)
• Moins values réalisées sur titres côtés	(171 113)	(897)
• Plus values réalisées sur titres côtés	239 022	862 860
<u>Sous-Total</u>	17 622	768 146
<u>• Plus values-latentes sur titres SICAV- RENDEMENT</u>	23 659	5 990
<u>Total</u>	41 281	774 136
• Intérêts des certificats de dépôt	63 579	103 818
<u>Total revenus des placements</u>	104 860	877 954

## Note 11 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève à la clôture de l'exercice à D : 270.924, contre D : 317.931, à l'issue de l'exercice précédent, et se détaille comme suit:

	31 Décembre	
	2022	2021
• Location	11 630	11 076
• Services extérieurs, marché financier	9 864	9 663
- CMF	1 401	
- STICODEVAM	6 083	
- BVMT	2 380	
• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	21 174	17 742
• Publicité, publications, relations publiques	8 034	4 856
• Frais de garde	104 312	100 047
• Jetons de présence	24 000	24 000
• Impôts & taxes	7 598	26 993
• Frais de gestion Banque de Tunisie	77 588	73 844
• Frais de courtage	6 724	47 469
• Pénalités de retard	-	1 236
• Autres charges	-	1 005
<u>Total</u>	<u>270 924</u>	<u>317 931</u>

## Note 12 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS

	31 Décembre	
	2022	2021
• Dotations aux provisions pour dépréciation des titres ( cf. note 4)	123 818	268 334
<u>Total</u>	<u>123 818</u>	<u>268 334</u>

## Note 13 : IMPOT SUR LES SOCIETES ET CONTRIBUTION SOCIALE DE SOLIDARITE

L'impôt sur les sociétés est calculé conformément à la législation en vigueur de la manière suivante :

	31 Décembre	
	2022	2021
<u>Résultat comptable avant impôt</u>	<u>3 175 953</u>	<u>3 966 193</u>
<u>Réintégrations</u>		
* Provisions pour dépréciation des titres	123 818	268 334
* Plus-values latentes nettes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice précédent	5 990	-
* Moins-values réalisées sur SICAV-RENDEMENT après distribution des dividendes	56 329	133 707
* Pénalités de retard	-	1 236
* Certificats de retenue à la source non imputables	2 212	17 380
<u>Déductions</u>		
* Reprise sur provisions pour titres	(361 886)	(226 937)
* Plus-values latentes nettes sur titres SICAV, constatées à la clôture de l'exercice en cours	(23 659)	(5 990)
* Intérêts des certificats de dépôt ayant subi une retenue à la source libératoire	(11 062)	(86 900)
* Plus-values sur cessions des titres cotés	(239 022)	(862 860)
<u>Résultat fiscal avant déduction des dividendes</u>	<u>2 728 673</u>	<u>3 204 163</u>
* Dividendes des actions	(2 728 673)	(3 204 163)
<u>Résultat imposable</u>	-	-
<u>Impôt sur les Sociétés</u>	<u>6 826</u>	<u>8 908</u>
<u>Contribution sociale de solidarité instauré par l'article 53 la loi 2017-66 du 17 Décembre 2017 portant loi de finances de l'année 2018</u>	<u>500</u>	<u>300</u>
<u>A imputer</u>		
* Excédent d'impôt antérieur	(145 555)	(154 463)
* Retenues à la source	(12 885)	-
<u>IS à reporter</u>	<u>151 614</u>	<u>145 555</u>



## Note 14 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES

Les encaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

<b>Cessions en valeurs brutes</b>	<b>5 444 856</b>
* Placements courants	5 444 856
<b>Moins-values réalisées sur cessions de titres</b>	<b>(227 442)</b>
<b>Plus values réalisées sur cessions de titres</b>	<b>6 042</b>
<b>Produits à recevoir 2021</b>	<b>-</b>
<b>Produits à recevoir 2022</b>	<b>(1 134 806)</b>
<u>Encaissements</u>	<u>4 088 650</u>

Les décaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

<b>Acquisitions en valeurs brutes</b>	<b>3 400 630</b>
* Placements courants	3 393 906
* Frais de courtage	6 724
<u>Décaissements</u>	<u>3 400 630</u>

## Note 15 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit

<b>- Revenus des titres-droits de propriété</b>	<b>3 104 446</b>
<b>- Intérêts des certificats de dépôt</b>	<b>63 579</b>
<b>- Produits constatés d'avance au 31 Décembre 2021</b>	<b>(10 484)</b>
<b>- Produits constatés d'avance au 31 Décembre 2022</b>	<b>11 330</b>
<b>- Retenues à la source / CD (20%)</b>	<b>(12 885)</b>
<u>Encaissements</u>	<u>3 155 986</u>

## Note 16 : DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit:

- Décision de distribution de dividendes ( AGO du 07 avril 2021)	3 900 000
- Actionnaires, dividendes à payer au 31 Décembre 2021	878
- Actionnaires, dividendes à payer au 31 Décembre 2022	(983)
	<hr/>
<u>Décaissements</u>	3 899 895

## Note 17 : JETONS DE PRESENCE

Les jetons de présence distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit:

- Charges jetons de présence 2022	24 000
- Charges à payer 2021	3 000
- Charges à payer 2022	-
	<hr/>
<u>Valeur brute des jetons de présence</u>	27 000
	<hr/>
- Retenues à la source / JP (20%)	(5 400)
	<hr/>
<u>Jetons de présence nets</u>	21 600

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR  
LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

**Messieurs les actionnaires de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF ».**

**I- Rapport sur l'audit des états financiers**

**Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2022, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 18.237.176, un bénéfice net de D : 3.168.627 et une trésorerie positive à la fin de l'exercice de D : 9.011.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Questions clés d'audit**

Les questions clés d'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

***Evaluation du portefeuille titres***

*Question clé d'audit*

La société a un portefeuille titres significatif qui englobe des participations et des placements en actions cotées et non cotées, ayant des valeurs brutes respectives, au 31 décembre 2022, de D : 12.268.071 et D : 5.003.034 (cf. Notes aux états financiers n°3 « Immobilisations financières » et n°4 « Placements et autres actifs financiers »).

L'évaluation des participations et des placements est effectuée conformément aux principes et méthodes décrits aux notes aux états financiers n°2.1 et 2.2.

En raison du poids du portefeuille titres et de la sensibilité des facteurs de détermination de leurs valeurs, nous avons considéré leur évaluation comme une question clé d'audit.

*Diligences accomplies*

Nos diligences d'audit de l'évaluation du portefeuille titres ont notamment consisté à :

- Examiner les procédures de contrôle interne mises en place par la société à cet égard, notamment en matière de collecte et de suivi des éléments d'évaluation de ces actifs et effectuer des tests de contrôle d'application à ce titre.
- Vérifier le caractère approprié de la méthode de valorisation retenue pour chaque catégorie de titres de même nature et que celle-ci est adaptée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement réalisé.
- Examiner le caractère approprié des facteurs retenus pour la détermination de la valeur d'usage, tels que la valeur du marché, l'actif net et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice.
- Apprécier le caractère raisonnable de l'évaluation de chaque catégorie de titres et vérifier les modalités de détermination et de comptabilisation des provisions requises.
- Vérifier l'exactitude des données relatives aux participations et aux placements fournies dans les notes aux états financiers.

### ***Exhaustivité des revenus de dividendes***

#### Question clé d'audit

Les revenus de la société sont constitués à hauteur de 87% par des dividendes qui totalisent, au 31 décembre 2022, un montant de D : 3.104.446 (cf. Note aux états financiers n°9 « Revenus des titres – droit de propriété »).

La comptabilisation des dividendes est effectuée conformément au principe décrit à la note aux états financiers n°2.4 « Revenus des placements ».

En raison du poids des revenus de dividendes et des spécificités des règles de leur comptabilisation, nous avons considéré leur exhaustivité comme une question clé d'audit.

#### Diligences accomplies

Nos diligences d'audit de l'exhaustivité des revenus de dividendes ont notamment consisté à :

- Examiner le dispositif de contrôle interne mis en place par la société relatif au suivi des participations et des placements et effectuer des tests de contrôle d'application à ce titre.
- Collecter les Procès-Verbaux des assemblées générales des sociétés dans lesquelles la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » détient une part dans le capital et examiner les décisions de distribution de dividendes qui y sont consignées, prises au cours de l'exercice 2022.
- Vérifier le calcul des dividendes revenant à la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF » ainsi que leur prise en compte en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.
- Vérifier l'exactitude des données relatives aux revenus de dividendes fournies dans les notes aux états financiers.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous

concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies

dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 28 août 2006.

Tunis, le 28 février 2023

**FINOR**

Walid BEN SALAH

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

### **Messieurs les actionnaires de la société « PLACEMENTS DE TUNISIE – SICAF »**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### **Convention de services administratifs et financiers**

Le conseil d'administration réuni le 07 Février 2007, a autorisé la convention de services administratifs et financiers, conclue entre votre société et la Banque de Tunisie.

En vertu de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de l'hébergement du siège social, de la gestion comptable et administrative et de l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de la société « Placements de Tunisie – SICAF » et ce, moyennant une rémunération annuelle de D : 30.000 hors taxes, susceptible de révision.

Le conseil d'administration réuni le 06 Février 2009, a autorisé la révision de ladite rémunération pour la porter à D : 40.000 hors taxes.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant le 26 Décembre 2012, qui a étendu son objet à la location d'un bureau au profit de la société « Placements de Tunisie – SICAF » pour une période de deux ans renouvelables par tacite reconduction, courant à partir du 01 Janvier 2012. En outre, elle a porté la rémunération annuelle de la banque à D : 46.000 hors taxes, qui sera majorée chaque année au taux de 5%.

Les charges supportées par la société en 2022, s'élèvent à D : 89.218.

### **Rémunération du Directeur Général**

Le conseil d'administration réuni le 15 juin 2020 a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Radhouane ZAYANI en tant que Directeur Général de la société. Sa rémunération mensuelle brute a été fixée à D : 400 par le conseil d'administration réuni le 22 août 2017.

A ce titre, les charges supportées par la société en 2022, s'élèvent à D : 4.800.

Hormis les conventions ci-dessus indiquées, votre conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune autre convention entrant dans le cadre des dispositions précitées. Par ailleurs et de notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations d'autres opérations régies par lesdits articles.

Tunis, le 28 février 2023

**FINOR**

Walid BEN SALAH